

**Lancement de la procédure de
modification n° 1 du PLU
de Montrevault-sur-Èvre**

Séance du 25 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq du mois de février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace "Le Vallon d'Or", sous la présidence de Monsieur Alain VINCENT, Maire de MONTREVAULT-SUR-ÈVRE.

- Nombre de conseillers titulaires : 156
- Nombre de conseillers présents : 106

Convocation du : 19/02/2019

Publication du : 26/02/2019

Secrétaire de séance : Jeannette DAVY

Étaient présents :

Mr le Maire, Alain VINCENT ;

Mmes et Mrs les Adjoints : Sylvie MARNÉ, Serge PIOU, Christophe DOUGÉ, Pierre MALINGE, Denis RAIMBAULT, Thierry ALBERT, Christophe CHÉNÉ, Laurent HAY, Jean-François DE VILLOUTREYS, Catherine GRATON, André HODÉ, Corinne BOURCIER, Gérard VÉRON, Jeannette DAVY, Pierre MARY, Sophie SOURICE, Jean-Michel MÉNARD, Danielle JARRY, Pascal GUILBAULT, Gaëtan BERTIN ;

Mmes et Mrs les Conseillers :

Chantal ABÉLARD, Olivier ABÉLARD, Frédérique AGENEAU, Dominique AUDOIN ;

Édith BARON, Marie-Gabrielle BEUCARNE, Magali BÉTARD, Jacques BIGEARD, Martine BLIN-ALEXANDRE, Sébastien BLOURDIER, Sylvie BODINEAU, Pierre BOUIN, Jean-Paul BOURCIER, Laurent BOURGET, Madeleine BOUYER, Philippe BOUYER, Alban BRAUD, Raphaël BRAUD, Benoît BRIAND, Chantal BROSSARD, Michel BRUNEAU, Dominique BUREAU ;

Marie-Louise CESBRON, Joëlle CHAPIN, Michèle CHAUVEAU, Marie-Thérèse CHÉNÉ, Mickaël CHEVALIER ;

Jacqueline DUPONT, Jean-Luc DURET ;

Damien ÉMERIAU, Patricia ÉMERIAU, Claude ESSEUL ;

Martine FROUIN ;

Marinette GAILLARD, Damien GALLARD, Jacques GALLARD, Marie-Hélène GIRODET, Maurice GOURDON, Thierry GOYET ;

Isabelle HAIE, Michel HUMEAU ;

Michel JEANVRET, Jean-François JOUSSELIN ;

Claude LE PROVOST, Bruno LECOMTE, Catherine LEFEUVRE, Daniel LELORE, Marie-Antoinette LESCA ;

Rachel MALINGE, Florence MERCERON, Aurélie MOREAU, Marc MORINIÈRE, Marie-Hélène MORINIÈRE ;

Jean-Luc NORMAND, Patrice NOYER ;

Étienne PAPIN, Carine PARAIN, Jean-Pierre PASQUIER, Thérèse PASQUIER, Joël PÉRAU, Daniel PETIT, Moïse PETITEAU, Sylvie PINEAU, Joseph PLARD, David POIRIER ;

Marie-Christine RAFFEGEAU, Jean-Christian RAIMBAULT, Stéphane REVEAU, Isabelle RIPOCHE ;

Emmanuelle SALAZAR, Chantal SÉCHER, Gérard SÉCHER ;

Didier THAREAU, Jacqueline THARREAU, Hélène TRAVERS ;

Muriel VANDENBERGHE, Marie-Hélène VÉRON ;

Etaient absents excusés :

Nathalie BARREAU, Christelle BIOTTEAU pouvoir à Frédérique AGENEAU, Sylvain BROCHARD pouvoir à Pierre BOUIN, Sophie DENECHÉAU, Lydia HAÏDRA pouvoir à Daniel PETIT, Noëllie HUCHON pouvoir à Catherine LEFEUVRE, Joseph MARSAULT, Fanny PLARD pouvoir à Marie-Christine RAFFEGEAU, Daniel RENOU pouvoir à Magali BÉTARD, Pierre SAUTEJEAU pouvoir à Marie-Louise CESBRON, Jean SEYDOUX, Sophie TERRIER pouvoir à Chantal BROSSARD.

Etaient absents :

Régine AUGER, Charles AMELINEAU, Patricia AVRILLAULT, Dominique BICHOT, Yves BIGEARD, Philippe BODINEAU, Roland BODINEAU, Sandra BONNEAU, Jean-Paul BORÉ, Dominique BROCHET, Joël BURGAUD, Denis CHARRON, Angélique CHOQUET, Nathalie COIFFARD, Stéphane COSNE, Alban COUÉRON, Frédéric DELALANDE, Yvon ÉHOUZOU, Clément ÉMERIAU, Laurence GAZEAU, Guillaume GLEMAIN, Henri GRATON, Patricia GRIMAULT, Franck GROSBOIS, Jack GUERY, Ludovic HOCDÉ, Frédéric LANIAUD, Sylvain LEDUC, Cyril LEFORT, Sophie MACÉ, Etienne MALINGE, Guillaume MARSAULT, Marie MARTINENQ, Jean-François MARY, Yolande MARY, Christian MORINIÈRE, Christine OUVRARD, Sandra PEIGNÉ, Aurélie PETITEAU, Aline PINEAU, Blandine RABJEAU, Catherine ROCHARD, Virginie TERRIEN, Isabelle TESSIER, Antoine VILAINE, Abdelkader ZARIF.

2019-029-2.1 : Lancement de la procédure de modification n° 1 du PLU de Montrevault-sur-Èvre

Monsieur le Maire donne la parole à Denis Raimbault, Adjoint en charge de l'Aménagement du Territoire.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montrevault-sur-Èvre a été approuvé par délibération le 24 avril 2017. Il est proposé d'engager une procédure de modification du PLU afin de :

- modifier les Emplacements Réservés qui sont mal positionnés ou qui sont à supprimer,
- modifier l'emplacement de chemins de randonnées qui sont mal positionnés,
- identifier d'anciennes granges situées en zone Ni et N, pour un changement de destination en gîtes,
- permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AUy pour répondre à un projet d'extension d'une entreprise,
- permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AUyc pour répondre à un projet d'extension d'une entreprise,
- permettre l'ouverture à l'urbanisation de 2 zones 2AU pour la création de lotissements à vocation d'habitat,
- modifier le zonage de certaines parcelles pour permettre la réalisation d'opération d'aménagement d'ensemble pour de l'habitat,
- modifier le zonage de certaines parcelles pour répondre à un projet d'agrandissement d'une entreprise,
- modifier le zonage d'une parcelle située en Uyc en Ub,
- prendre en compte quelques adaptations du règlement d'urbanisme qui s'avèrent nécessaires à l'instruction des autorisations d'urbanisme,
- supprimer les erreurs matérielles relevées suite à l'élaboration du PLU de Montrevault-sur-Èvre,
- adapter un zonage pour la création d'une station d'épuration,(...)
- mise à jour du recensement des haies bocagères à préserver et mettre en valeur suite à des arrachages et replantations (liste et cartographie fournies),
- et autres sujets susceptibles d'intégrer le champ d'une modification.

Ces changements peuvent être effectués par délibération du conseil municipal après enquête publique dans le cadre de la procédure de modification. Il peut être fait usage de cette procédure dans la mesure où il n'est pas porté atteinte à l'économie générale du PADD du PLU, la modification n'a pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Èvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L 2113-20 ;

Vu l'arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

Vu les principales dispositions des articles L153-36 et suivants sur la modification des PLU.

Vu les différents points énumérés devant faire l'objet d'une procédure de modification n° 1 du PLU,

Vu le planning prévisionnel de la procédure de modification n° 1 du PLU de Montrevault-sur-Èvre,

Vu l'avis de la commission Aménagement du Territoire du 17 janvier 2019,

Considérant que la procédure de modification du PLU que souhaite engager la commune de Montrevault-sur-Èvre ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD du PLU, qu'elle n'a pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et ne comporte pas de graves risques de nuisance,

Après en avoir délibéré, à la majorité (*106 votants : 101 voix pour, 1 contre et 2 abstentions*),

ENGAGE une procédure de modification du PLU, conformément aux dispositions des articles L153-36, 153-37 et L 153-41 L du code de l'urbanisme,

ANNONCE l'affichage de cette délibération dans la presse locale,

SOLLICITE de l'État, pour les dépenses liées à la modification de PLU, une dotation, conformément à l'article L132-15 du code de l'urbanisme,

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence l'Adjoint dans l'ordre du tableau, à signer tout document relatif à ce dossier,

DIT que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2019,

PRÉCISE que conformément à l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification sera notifié avant l'ouverture de l'enquête publique aux Personnes Publiques Associées.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alain VINCENT

